

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE
L'ANNEE 2025**

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,

Vu le code général de la fonction publique, du 23 février 2022, en vigueur au 1^{er} mars 2022,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération du 26 juin 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,
Vu l'arrêté n° 21-054 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
FOFANA Aïcha	Adjoint technique	01/01/2025
MARIN Françoise	Adjoint technique	01/01/2025
LEROY Magali	Adjoint technique	01/01/2025

Avancement au grade de : adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DELAUNEY Sylvie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025

Avancement au grade de : adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
COURAUDON Jérémie	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025
DUCHESNE Frédéric	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025

Avancement au grade de : ingénieur principal

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
COLAS Richard	Ingénieur	01/01/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à FALAISE le 22 octobre 2024,
Le Maire,

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

"Pour le Maire et par délégation,
Jacques LE BRET
Premier adjoint
Délégué aux Ressources Humaines

